Décision 09-MC-02 du 16 septembre 2009

relative aux saisines au fond et aux demandes de mesures conservatoires présentées par les sociétés Orange Réunion, Orange Mayotte et Outremer Télécom concernant des pratiques mises en œuvre par la société SRR dans le secteur de la téléphonie mobile à La Réunion et à Mayotte

Posted on: 17 septembre 2009 | Secteur(s) :

GRANDE CONSOMMATION

OUTRE-MER

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Mesure conservatoire	oui
Origine de la saisine	Orange Réunion, Orange Mayotte, Outremer Télécom

Dispositif(s)	Injonction
Entreprise(s) concernée(s)	Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR)

Lire

le texte intégral de la décision
353.64 Ko

le communiqué de presse